

DEMANDE DE L'UNSA (rappel)

Scinder l'accord en 2 parties : accord salarial, accord sur les avantages sociaux et conditions de travail

- Augmentation de 2% sur les salaires de base des niveaux 1 à niveau 4
- Enveloppe de 2% de la masse salariale pour les niveaux 5 (en tenant compte de ceux qui n'ont pas eu d'augmentation en 2014)
- Augmentation du plateau repas à 11,80€
- Augmentation de l'indemnité de blanchissage.
- Gratification annuelle de 1/12 calculée sur le salaire annuel réel.
 - Versement de la gratification annuel au prorata, quel que soit le motif de départ du salarié, à l'exception de la faute lourde.
 - Pas d'abattement pour le 1^{er} arrêt (en année calendaire)
- Réévaluation des échelons et/ou niveaux de certains salariés qui stagnent malgré leur ancienneté et l'évolution de leurs tâches de travail.
- Passer les professionnels détenteur d'un CAP ou 10 ans d'activité sans la profession au NIV 3 (pour tenir compte du niveau supplémentaire chez les employés).
- Baisse de la carence à 1 jour pour le 1^{er} arrêt en cas de maladie
- ALBH limitation à 3 fermetures/semaine et 2 coupures/semaine
- Reconduction de l'abondement selon les modalités 2015.

REUNION DU 22 AVRIL
PROPOSITIONS DE LA DIRECTION

→ Salaires des niveaux 1 à 3

- 0.5% au 1^{er} juillet
- 0.20% de la masse salariale sera utilisée pour les promotions



→ Salaires des niveaux 4 et 5 (agents de maîtrise et cadres)

- 0.50% de la masse salariale sera utilisée pour les augmentations individuelles
- 0.20% de la masse salariale sera utilisée pour les promotions

→ Plateau repas à 11.50€ au 1^{er} septembre (11.30€ aujourd'hui)

- Indemnité de blanchissage : augmentation de 0.30€
- Indemnités départ à la retraite des agents de maîtrise et cadres : ½ mois supplémentaire
- Temps partiels 22h ou 23h75 : passage à 25h à la demande du salarié
- Parcours professionnel :
 - Plan de formation ou de mise à niveau pour les employés responsables ou les employés leader (réflexion sur leur positionnement sur la grille de classification).
 - Identification des employés « piliers » pour un repositionnement de leur classification.

Pour traiter de ces sujets, un groupe de travail sera mis en place en septembre.

- Revalorisation de la médaille du travail à 22€ par mois d'ancienneté
- Carte salarié du conjoint : continuité de la gratuité pour cette 2^{ème} carte
- Reconduction de l'abondement sur les placements au plan d'épargne Groupe ou PERCO (plan d'épargne retraite collectif).

Si la Direction a répondu à quelques une de nos demandes, l'essentiel n'y est pas, notamment en matière de salaire. Depuis plus de 4 ans les % d'augmentation sont les mêmes pour tous les salariés du Groupe. Notre rémunération globale est en baisse depuis plus de 3 ans (participation, intéressements locaux et de Groupe).

Pour ce qui est des avantages sociaux, avec le développement des ALBH, la Direction ne veut pas entendre parler de limitations de coupures ou de fermetures (demandes de quasiment toutes les organisations syndicales).

Avec les contraintes et les modifications des conditions de travail, les salariés ne sont ni entendus ni récompensés. Comment trouver de la motivation et l'envie de se rendre à son travail ?

La prochaine réunion se tiendra les 5 mai.

Nous souhaitons d'autres réponses à nos demandes :

Augmentation de 0,50% des salaires pour les agents de maîtrises, amélioration du dispositif de la gratification annuelle, améliorations des conditions de travail dans les établissements ALBH.

